

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2016

Objet : RS - Transfert des agents du parc des expositions

- date de convocation le 07 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le mercredi treize juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Les Déserts, lieu-dit La Féclaz, salle Le Carcey, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 56

Barberaz	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Chantal Capitan
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Michel Fournier
Saint-Baldoph	Christophe Richel - Jacqueline Rol
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Françoise Carret

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Gérard Marcucci - Lionel Mithieux - Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Danièle d'Agostin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Christian Papegay - de Daniel Grosjean à Jean-Marc Léoutre - de Muriel Jeandet à Sylvie Koska - de Delphine Julien à Mustapha Hamadi - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Christine Dioux - de Maurice Meunier à Catherine Chappuis - de Anne Routin à Luc Berthoud - de Dominique Saint-Pierre à Dominique Mornand - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Benoit Perrotton - de Françoise Van Wetter à Frédéric Bret - de Céline Vernaz à Pascal Mithieux

- conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Marie-José Dussauge - Edith Livernois - Christophe Pierretton

Conseil communautaire du 13 juillet 2016

délibération n° 117-16 C

objet **RS - Transfert des agents du parc des expositions**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que par délibération n° 064-16 C du 18 mai 2016, le Conseil communautaire a déclaré la construction, l'aménagement et la gestion du parc des expositions d'intérêt communautaire à compter du 22 septembre 2016 afin de former avec le Phare un ensemble cohérent consacré au sport, à la culture et à l'économie.

Ainsi, l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers du parc des expositions sont transférés de la Ville de Chambéry à Chambéry métropole à cette date.

Pour organiser le transfert opérationnel du parc des expositions et gérer son activité jusqu'à la prise d'effet de la délégation de service public du parc événementiel en janvier 2018, la responsabilité du parc des expositions est confiée au responsable de la patinoire de la direction des équipements collectifs d'agglomération (DECA) jusqu'à cette date.

Ce transfert entraîne également le transfert à Chambéry métropole des deux agents de la Ville de Chambéry assurant actuellement la gestion du parc des expositions qui seront donc affectés à la DECA.

Conformément à l'article L 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, une fiche d'impact concernant le transfert de ces agents à Chambéry métropole est annexée à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 064-16 C du Conseil communautaire du 18 mai 2016 déclarant d'intérêt communautaire le parc des expositions,

Vu l'avis du comité technique du 21 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve**, dans le cadre du transfert du parc des expositions, la création à la direction des équipements collectifs d'agglomération, à compter du 22 septembre 2016, des postes suivants :

- un poste d'agent de maîtrise principal,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

le président,
Xavier Dullin